

République Française  
Département de la Sarthe  
**Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 07 JUILLET 2025**

Date de convocation : 02.07.2025

Date d'affichage : 02.07.2025

**Nombre de conseillers**

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

**Etaient présents :** Mmes FÉVRIER Florence, BRUNEAU Coralie, VAUPRÉ Sonia, ÉPINEAU Sandy, FONTAINE Martine.  
MM. RICHET Bruno, LE ROUX Arnaud, POUSSE Romain, GARREAU Sébastien, GOUZY Jean-Raymond, FOURNIER Didier.

**Secrétaire de séance :** Mr FOURNIER Didier.

*L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué le deux juillet 2025, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Madame FÉVRIER Florence, Maire.*

**Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juin 2025.

1. **Atelier Municipal** – Marché public, avenants,
2. **Personnel communal :**
  - a. Création d'un poste d'agent administratif de 15 heures hebdomadaires à compter du 01 septembre 2025,
  - b. Création d'un poste d'agent technique de 35 heures hebdomadaires à compter du 01 octobre 2025,
3. **SIAEP de la région de Pontvallain** – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable par le délégataire VEOLIA – Exercice 2024,
4. **Convention** - Occupation 2025/2026 de la piscine intercommunale par les élèves de l'Ecole Claire Fontaine,
5. **Droit de préférence** – Vente d'une parcelle boisée,
6. **Urbanisme.**

Questions diverses.

**Approbation du procès-verbal du 10 juin 2025**

Le conseil municipal approuve, à 11 voix pour, ledit procès-verbal.

République Française  
Département de la Sarthe  
**Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

**Objet : Décisions du Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal, 07072025D042.**

En application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités locales, Madame le maire présente les décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal par délibération en date du 28 mai 2020.

Les devis, marchés ou conventions suivants ont été signés :

**Devis :**

Date	Nom Société	Montant devis TTC	Section	Objet
18/04/2025	BERGER LEVRAULT	3 495.60	Investissement	Logiciel Facturation BLV + Tablette - Restaurant scolaire
11/06/2025	FOUSSIER	289.20 €	Investissement	Poteaux sur socle + chaîne / manifestations - Voiries
11/06/2025	BAGOT Greg	850.00 €	Fonctionnement	Prestations Saint Ouen fête l'Eté 2025 - Cachet artiste + Guso
13/06/2025	PASSENAUD RECYCLAGE	1 062.00 €	Fonctionnement	Transport et traitement toitures déconstruites fibro ciment - Atelier municipal
18/06/2025	AXIMA	1 189.88 €	Fonctionnement	Réparation (évaporateur) armoire frigo cuisine - Salle Audonienne
19/06/2025	DEZECOT AGRI REPARÉ	3 458.40 €	Fonctionnement	Réparation enrouleur arrosage - Stade
20/06/2025	SIGNALETIQUE VENDOMOISE	1 494.00 €	Investissement	Poteaux de protection acier/trottoirs voirie - Rue du Chemin Vert *
23/06/2025	CONTY	258.05 €	Fonctionnement	Licences anti-virus - Abonnements du 01/12/2024 au 30/06/2025
23/06/2025	CONTY	662.16 €	Fonctionnement	Sauvegardes à distance - Abonnement du 15/12/2024 au 30/06/2025
23/06/2025	AT2 CONCEPT	50.70 €	Fonctionnement	Disques autolaveuse et produit détergent sols
26/06/2025	NEXECUR	1 505.48 €	Investissement	Remplacement système d'alarme + installation - Mairie
26/06/2025	NEXECUR	34.50 €	Fonctionnement	Abonnement mensuel télésurveillance - Mairie
27/06/2025	ASTIWEB	263.40 €	Fonctionnement	Maintenance informatique mensuelle 5 x pc & serveur, antivirus, sauvegarde en ligne (3 ans à compter du 01.07.2025) - Mairie
30/06/2025	ASTIWEB	2 052.56 €	Investissement	3 tablettes avec étuis et chargeurs, 1 PC portable/Directrice, 1 licence Office, Disques SSD / 3 PC portables - Ecole

(\*) Il est précisé que le propriétaire qui fait l'angle entre la place Jules Ferry et la Rue du Chemin Vert a été sollicité pour rabattre sa haie afin de pouvoir installer les poteaux.

**Virements budgétaires :**

1 - Une somme de 3 500,00 € a été inscrite au compte 2051 au BP 2025 pour l'acquisition et la mise en place du nouveau logiciel de facturation des repas au restaurant scolaire. Cette somme englobe l'achat d'une tablette pour 363,60 € concernant le pointage des repas à la cantine qui est normalement imputée au 2183.

- |      |   |           |
|------|---|-----------|
| ▪ DI | 2051 (Concessions et droits similaires) | - 363.60€ |
| ▪ DI | 2183 (Matériel informatique)            | + 363.60€ |

2 - Suivant la délibération n° 20012025D007, un fonds de concours concernant des travaux d'eaux pluviales de 47,75 € doit être mandaté à la Communauté de Communes au compte 2041512. Or, aucune somme n'avait été prévue au BP.

- |      |  |          |
|------|--|----------|
| ▪ DI | 2188 (Autres immobilisations corporelles)                | - 47.75€ |
| ▪ DI | 2041512 (Subvention GFP de rattachement – Installations) | + 47.75€ |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Prend acte des décisions prises par le Maire.

République Française  
Département de la Sarthe  
**Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

Objet : Atelier municipal – Marché public, avenants, 07072025D043.

Dans le cadre du marché public de la réhabilitation d'un hangar en un atelier municipal, Madame le Maire propose huit avenants en plus-values et un avenant en moins-value :

➤ **Lot n°1 – Terrassements**

Le montant initial du marché public n°24AT-0004-S avec l'Entreprise DIVARE est de : 24 735.25€ HT soit 29 682.30€ TTC. L'avenant n°1 voté au CM d'avril 2025 est de : 2 815.00€ HT soit 3 378.00€ TTC (démolition du dallage, terrassement).

Devis complémentaire n°1 proposé est de 2 840.00€ HT soit 3 408.00€ TTC en + value (pose et fourniture d'un séparateur hydrocarbure pour l'aire de lavage).

Devis complémentaire n°2 proposé est de 1 365.00€ HT soit 1 638.00€ TTC en + value (création d'une tranchée sur le trottoir pour raccordement des eaux usées).

➤ **Lot n°2 – Démolition-Gros œuvre**

Le montant initial du marché public n°24AT-0004-S avec l'Entreprise L.M.C. est de : 29 715.24€ HT soit 35 658.29€ TTC. L'avenant n°1 voté au CM d'avril 2025 est de 7 548.30€ HT soit 9 057.96€ TTC (constat d'huissier en – value, reprise en sous œuvre mur façade et mur refend, réalisation du dallage en + value).

Devis complémentaire proposé est de 1 163.88€ HT soit 1 396.66€ TTC en + value :

- |   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| ▪ Sanitaires chimiques autonomes :                            | - 996.00€ HT soit - 1 195.20€ TTC |
| ▪ Ravalement intérieur :                                      | 2 159.88€ HT soit 2 591.86€ TTC   |
| (rebouchage ouverture, gobetis d'accrochage, enduit finition) |                                   |

➤ **Lot n°3 – Couverture Zinguerie**

Le montant initial du marché public n°24AT-0004-S avec l'Entreprise HARDOUIN Couverture est de : 6 133.57€ HT soit 7 360.28€ TTC (avec variante).

Devis complémentaire proposé est de 1 095.40€ HT soit 1 314.48€ TTC en + value (sous face pvc sur la rive).

➤ **Lot n°7 – Electricité-chauffage-ventilation**

Le montant initial du marché public n°24AT-0004-S avec l'Entreprise PASTEAU est de : 14 301.51€ HT soit 17 161.81€ TTC.

Devis complémentaire proposé est de 424.78€ HT soit 509.74€ TTC en + value :

- |   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| ▪ Suppression allumage simple, lumineux, BAES   | - 1 036.29€ HT soit - 1 243.55€ TTC |
| ▪ Ajout prises, luminaire, détecteur mouvements | 1 461.07€ HT soit 1 753.29€ TTC     |

République Française  
Département de la Sarthe  
**Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

➤ **Lot n°8 – Plomberie-sanitaire**

Le montant initial du marché public n°24AT-0004-S avec l'Entreprise PASTEAU est de : 5 010.95€ HT soit 6 013.14€ TTC.

Devis complémentaire proposé est de 472.51€ HT soit 567.01€ TTC en + value (modification évier, raccordement lave-linge).

➤ **Lot n°9 – Carrelage-faïence**

Le montant initial du marché public n°24AT-0004-S avec l'Entreprise SRS est de : 10 766.01€ HT soit 12 919.21€ TTC (avec variante en moins).

Devis complémentaire n°1 proposé est de - 4 989.57€ HT soit - 5 987.48€ TTC en - value (carrelage, plinthes partie atelier).

Devis complémentaire n°2 proposé est de 560.00€ HT soit 672.00€ TTC en + value (fourniture et pose de faïence supplémentaire sanitaires).

➤ **Lot n°10 – Peinture**

Le montant initial du marché public n°24AT-0004-S avec l'Entreprise MARCIAU est de : 7 000.00€ HT soit 8 400.00€ TTC.

Devis complémentaire proposé est de 1 230.32€ HT soit 1 476.38€ TTC en + value :

- |   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| ▪ Suppression peinture osb, murs parpaings              | - 1 117.11€ HT soit - 1 340.53€ TTC |
| ▪ Ragrément, peinture sol atelier local tech., plinthes | 2 347.43€ HT soit 2 816.91€ TTC     |

**Total du marché initial HT : 145 958.79 €**

**Total des avenants proposés HT : 4 162.32 €**

*soit 2.85% d'augmentation des prix du marché initial.*

APRES avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

VU le code de la commande publique,

VU le marché conclu avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal n°20012025D002 du 20 janvier 2025 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération « réhabilitation d'un hangar en un atelier municipal »,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Décide de conclure l'avenant n°2 et n°3 au marché public n°24AT-0004-S d'augmentation ci-après détaillé avec l'Entreprise DIVARE dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée « réhabilitation d'un hangar en un atelier municipal »

République Française  
Département de la Sarthe  
**Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

- Lot n°1 ;  
Attributaire :  
Terrassements VRD  
Entreprise SAS DIVARÉ  
80 Route des Aulnay  
72700 SPAY

Avenant n°2, montant : 2 840.00 € HT soit 3 408.00 € TTC *en + value*  
Avenant n°3, montant : 1 365.00 € HT soit 1 638.00 € TTC *en + value*  
Nouveau montant du marché : 31 755.25 € HT soit 38 106.30 € TTC.

- ✓ Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 et n°3 en plus-value du Lot n°1 (Terrassements -VRD) au marché public n°24AT-0004-S, ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

---X---

- ✓ Décide de conclure l'avenant n°2 au marché public n°24AT-0004-S d'augmentation ci-après détaillé avec l'Entreprise LMC dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée « réhabilitation d'un hangar en un atelier municipal »

- Lot n°2 ;  
Attributaire :  
Démolition – Gros œuvre  
Entreprise SARL L.M.C.  
ZA de la Prairie  
72150 LE GRAND LUCÉ

Avenant n° 2, montant : 1 163.88 € HT soit 1 396.66 € TTC *en + value*  
Nouveau montant du marché : 38 427.42 € HT soit 46 112.91 € TTC

- ✓ Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 en plus-value du Lot n°2 (Démolition – Gros œuvre) au marché public n°24AT-0004-S, ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

---X---

- ✓ Décide de conclure l'avenant n°1 au marché public n°24AT-0004-S d'augmentation ci-après détaillé avec l'Entreprise HARDOUIN Couverture dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée « réhabilitation d'un hangar en un atelier municipal »

- Lot n°3 ;  
Attributaire :  
Couverture - Zinguerie  
Entreprise EURL HARDOUIN Couverture  
254 Rue de la Paix  
72150 LE GRAND LUCÉ

Avenant n° 1, montant : 1 095.40 € HT soit 1 314.48 € TTC *en + value*  
Nouveau montant du marché : 7 228.97 € HT soit 8 674.76 € TTC

- ✓ Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 en plus-value du Lot n°3 (Couverture - Zinguerie) au marché public n°24AT-0004-S, ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

---X---

République Française  
Département de la Sarthe  
**Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

- ✓ Décide de conclure l'avenant n°1 au marché public n°24AT-0004-S d'augmentation ci-après détaillé avec l'Entreprise PASTEAU dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée « réhabilitation d'un hangar en un atelier municipal »

- Lot n°7 ; Attributaire : Electricité – Chauffage - Ventilation Entreprise PASTEAU Electricité 15 Rue de la Gare 72800 AUBIGNE RACAN

Avenant n° 1, montant : 424.78 € HT soit 509.74 € TTC *en + value*  
Nouveau montant du marché : 14 726.29 € HT soit 17 671.55 € TTC

- ✓ Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 en plus-value du Lot n°7 (Electricité – Chauffage - Ventilation) au marché public n°24AT-0004-S, ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

---X---

- ✓ Décide de conclure l'avenant n°1 au marché public n°24AT-0004-S d'augmentation ci-après détaillé avec l'Entreprise PASTEAU dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée « réhabilitation d'un hangar en un atelier municipal »

- Lot n°8 ;  
Attributaire : Plomberie - Sanitaires  
Entreprise PASTEAU  
15 Rue de la Gare  
72800 AUBIGNE RACAN

Avenant n° 1, montant : 472.51 € HT soit 567.01 € TTC en + value  
Nouveau montant du marché : 5 483.46 € HT soit 6 580.15 € TTC

- ✓ Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 en plus-value du Lot n°8 (Plomberie - Sanitaires) au marché public n°24AT-0004-S, ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

---X---

- ✓ Décide de conclure l'avenant n°1 de diminution et l'avenant n°2 d'augmentation au marché public n°24AT-0004-S ci-après détaillé avec l'Entreprise SRS dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée « réhabilitation d'un hangar en un atelier municipal »

- Lot n°9 ; Carrelage - Faïence  
Attributaire : Entreprise SRS  
123 Rue Michel BEGON  
41000 BLOIS

Avenant n°1, montant : - 4 989.57 € HT soit - 5 987.48 € TTC en - value  
Avenant n°2, montant : 560.00 € HT soit 672.00 € TTC en + value  
Nouveau montant du marché : 6 336.44 € HT soit 7 603.73 € TTC.

- ✓ Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 en moins-value et n°2 en plus-value du Lot n°9 (Carrelage - Faïence) au marché public n°24AT-0004-S, ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

---X---

République Française  
Département de la Sarthe  
**Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

- ✓ Décide de conclure l'avenant n°1 au marché public n°24AT-0004-S d'augmentation ci-après détaillé avec l'Entreprise MARCIAU dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée « réhabilitation d'un hangar en un atelier municipal »

• Lot n°10 ; Peinture  
Attributaire : Entreprise SARL MARCIAU  
40 Chemin du cimetière  
72150 SAINT PIERRE DU LOROUER

Avenant n° 1, montant : 1 230.32 € HT soit 1 476.38 € TTC *en + value*  
Nouveau montant du marché : 8 230.32 € HT soit 9 876.38 € TTC

- ✓ Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 en plus-value du Lot n°10 (Peinture) au marché public n°24AT-0004-S, ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

**Objet : Personnel communal – Créditation d'un poste d'agent administratif de 15 heures hebdomadaires à compter du 01 septembre 2025, 07072025D044.**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1, L332-8 et L332-14,  
Vu le budget,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Madame le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : accueil du public et gestion des demandes du public à la mairie et de la Poste,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif, catégorie C, à temps non complet (15 heures hebdomadaires de service) à compter du 01 septembre 2025.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi d'Adjoint Administratif et il pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires (article L332-14 du Code général de la Fonction Publique).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Adopte la création d'un emploi d'adjoint administratif de 15 heures hebdomadaires à compter du 01 septembre 2025,
- ✓ Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

République Française  
Département de la Sarthe  
**Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

**Objet : Personnel communal – Crédation d'un poste d'agent technique de 35 heures hebdomadaires à compter du 01 octobre 2025, 07072025D045.**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1, L332-8 et L332-14,  
Vu le budget,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Madame le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : entretien et maintenance des bâtiments, des équipements, de la voirie et des espaces verts de la collectivité.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique, catégorie C, à temps complet (35 heures hebdomadaires de service) à compter du 01 octobre 2025.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi d'Adjoint technique et il pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires (article L332-14 du Code général de la Fonction Publique).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Adopte la création d'un emploi d'adjoint technique, catégorie C, de 35 heures hebdomadaires à compter du 01 octobre 2025,
- ✓ Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

**Objet : SIAEP de la Région de Pontvallain – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable par le délégataire VEOLIA – Exercice 2024, 07072025D046.**

Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du délégataire Compagnie Générale des Eaux, Société VEOLIA pour l'exercice 2024. Ce rapport adopté en comité syndicat du 19 juin 2025 est public et permet d'informer les usagers, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le service public d'eau potable dessert 4 186 abonnés au 31 décembre 2024 dont 526 à SAINT OUEN EN BELIN. Madame le Maire rappelle qu'une petite partie de la commune est desservie par un autre syndicat d'eau, le Siderm.

République Française  
Département de la Sarthe  
**Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

Le qualité de l'eau est satisfaisante comme le souligne le rapport de l'ARS, agence régionale de santé des Pays de la Loire.

Madame le Maire ajoute que la situation financière du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Pontvallain (SIAEP) est saine et que le prix de l'eau est correct. Le prix de vente de l'eau est de 2.75€ TTC le m<sup>3</sup>.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Vu l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Décide d'approver le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'exercice 2024 du délégataire Compagnie Générale des Eaux, Société VEOLIA pour le SIAEP de la Région de Pontvallain.

**Objet : Convention – Occupation 2025/2026 de la piscine, 07072025D047.**

Tous les ans, le conseil municipal vote une délibération qui autorise Madame le Maire à signer une convention définissant les modalités opérationnelles et financières relatives à l'occupation du centre aquatique Les Bains l'Orée pour certaines classes de l'école Claire Fontaine. Cette convention tripartite est signée entre la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois, la sarl OBB (délégataire) et la commune. Elle est fixée pour la période allant du 08 septembre 2025 au 08 juin 2026 soit 10 séances pour les classes de CP-CE1 et CE1-CE2.

Une augmentation de 4.83% de la redevance forfaitaire d'occupation est constatée par rapport à la convention 2024/2025 (141.00€/classe en 2024/2025 contre 147.80€/classe en 2025/2026).

Après avoir pris connaissance des termes de la convention et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Approuve la convention tripartite entre la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois, la sarl OBB et la commune pour la période du 08 septembre 2025 au 08 juin 2026,
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

**Objet : Droit de préférence – Vente d'une parcelle boisée, 07072025D048.**

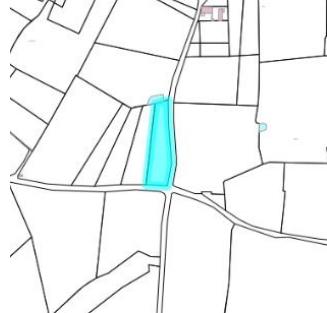
Madame le Maire informe le conseil municipal que le cabinet de notaires « SAS La Maison du Conseil » à Angers a notifié, par lettre recommandée, reçue le 16 juin 2025, le projet de vente des consorts LOUVEAU-CHARTIER relativ à une parcelle en nature de futaie ci-après désignée :

Section	N°	Lieudit	Nature	Surface
A	370	Le Pâtis de la Gourdinière	futaie	00 ha 38 a 10 ca

Conformément aux dispositions des articles L331-24 et suivants du Code Forestier, la commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préférence aux prix et conditions ci-après.

République Française  
Département de la Sarthe  
**Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

Le prix de vente est fixé à 1 520.00€ (mille cinq cent vingt euros) plus les frais d'actes payables au comptant.



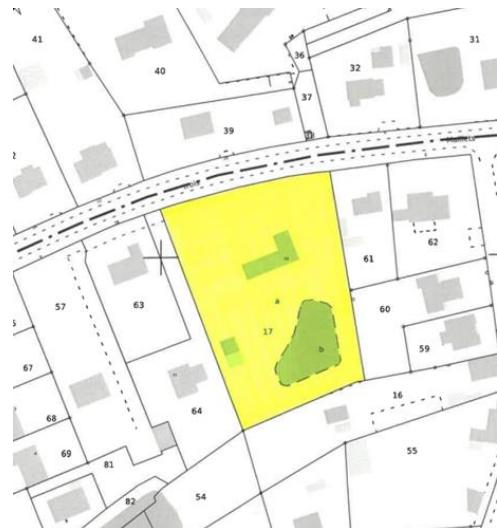
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- ✓ Décide de ne pas exercer son droit de préférence sur la parcelle A n°370 située Le Pâlis de la Gourdinière.

**Urbanisme : Déclarations d'intentions d'aliéner**

- Terrain bâti – 5 bis route des Trois Maillets.  
DIA reçue en mairie le 04.07.2024

Parcelle cadastrée : AD 0017  
Superficie : 4 544 m  
Prix : 140 000€ + frais



**Questions diverses :**

Madame le Maire indique que le marché public pour la mise en œuvre de la démarche d'Atlas de la Biodiversité a été lancé le 06 juin. Les candidats ont jusqu'au vendredi 18 juillet 2025 pour faire parvenir une offre auprès de la Mairie.

Madame le Maire informe de l'arrivée de Monsieur Sébastien JALLET, nouveau Préfet de la Sarthe.

Madame le Maire indique que la mise en place d'une nouvelle posture Vigipirate « été-automne 2025 » est applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025 et jusqu'à nouvel ordre. L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « Urgence attentat » pour faire face à l'élévation globale de la menace terroriste et de l'instabilité au Proche et Moyen-Orient.

Madame le Maire informe qu'en Bureau Communautaire a été évoqué la création d'un EPFL (Etablissement Public Foncier Local) sarthois.

République Française  
Département de la Sarthe  
**Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

A ce jour, la commune par le biais de la Communauté de Communes Orée de Bercé Belinois est adhérente à un EPFL regroupant La Sarthe et La Mayenne.

**Qu'est-ce qu'un EPFL ?**

*Un Etablissement Public Foncier Local (EPFL) a vocation à assister les collectivités locales dans leurs acquisitions foncières et immobilières. Ces dernières sont effectuées en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement. Les EPFL sont également compétents pour réaliser ou faire réaliser toutes les actions de nature à faciliter l'utilisation et l'aménagement ultérieur des biens fonciers ou immobiliers acquis : dépollution, déconstruction, sécurisation, etc.*

*En assurant le portage et la gestion du foncier, ils dégagent ainsi aux collectivités locales le temps et les moyens nécessaires pour élaborer ou affiner leurs projets d'aménagement dans les meilleures conditions possibles.*

Madame le Maire indique que le Département souhaite la mise en place d'une taxation supplémentaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 sur les CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et sur la taxe foncière bâti et non-bâti (propriétaires) pour financer le futur EPFL.

Il est précisé que les élus ne valident pas la mise en place d'une taxe supplémentaire mais que l'opportunité de pouvoir acquérir un bien alors que la collectivité ne possède pas de financement à l'instant T, reste très intéressant pour les plus petites collectivités.

Madame le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur la création d'un EPFL sarthois :

- Pour : 9
- Contre : 1 (Mr RICHET Bruno)
- Abstention : 1 (Mr GOUZY Jean-Raymond).

Une délibération de principe sera prise en Conseil Communautaire.

Madame le Maire demande un accord de principe concernant les travaux de voiries « Route des Fiches » mitoyenne avec la commune de Saint-Biez en Belin. La validation des devis se fera au Conseil Municipal du mois d'août.

Madame le Maire indique la participation de Mr RICHET Bruno et de Mme BRIFFAULT Marie-Christine à l'assemblée générale de la Charte Qualité et Proximité du Pays du Mans le 30 juin dernier à Etival-lès le Mans. La commune a obtenu le renouvellement de sa demande d'adhésion à la Charte pour une durée de 3 ans ainsi que la reconnaissance pour ses pratiques à hauteur de 2 fleurs. Madame le Maire demande que cette récompense soit indiquée sur le site de la commune, le Facebook et affichée au restaurant scolaire.

Madame le Maire fait un résumé du bilan « Les Pas Gourmands du 28 juin à SAINT OUEN EN BELIN » réalisé par Mme LERUEZ Coralie de la CdC. Il y a eu 57 participants, deux parcours différents (6 et 12 km) avec des animations étapes chez Epi Fany, CBon CBio, Simple & Claire, Laurence Hatton Vannerie, un château gonflable et chaises longues géantes animés par le local jeunes implanté sur la commune.

Madame le Maire remercie les bénévoles (élus, jeunes du local jeune), les agents de la CdC, et les commerçants & artisans de la commune pour leur participation malgré la chaleur éprouvante.

Une réunion de préparation de l'édition 2026 (prévue le 06 juin 2026) aura lieu le jeudi 04 décembre 2025 à 10h.

Madame le Maire informe que le goûter festif des anciens a eu lieu ce jour. Une dizaine de personnes n'ont pas fait le déplacement en raison des fortes chaleurs. L'après-midi était très agréable. Les bénéficiaires sont demandeurs de ce temps convivial.

Madame le Maire remercie les bénévoles et agents communaux qui ont œuvré à la bonne organisation de « Saint Ouen fête l'été » qui a eu lieu vendredi 04 juillet. Il y a eu une bonne participation des habitants avec des prestations musicales et de magie de qualité.

**République Française  
Département de la Sarthe  
Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

Monsieur RICHET Bruno fait un point sur le dernier conseil d'école qui a eu lieu le 30 juin. Il n'y aura pas de changement de l'équipe enseignante titulaire à la rentrée de septembre 2025. Le nombre d'élèves sera entre 116 et 118 (inscriptions en cours).

Un enfant porteur d'un handicap fera sa rentrée en classe de maternelle. Un dossier MDPH est en cours d'instruction. Des chaises adaptées sont en cours d'acquisition.

Monsieur RICHET Bruno indique qu'à la rentrée scolaire un composteur à déchets sera installé au restaurant scolaire. Un agent technique suivra une formation compostage en octobre et sera chargé du tri des déchets et du compostage.

Monsieur RICHET Bruno informe avoir assisté mercredi 02 juillet à l'assemblée générale de la Mission Locale de l'Agglomération Mancelle au Val'Rhone. Il est important pour affirmer son action sur le territoire, que ces réunions puissent avoir lieu à la Communauté de Communes.

Monsieur RICHET Bruno a assisté à une rencontre des directeurs des écoles de musiques du territoire. Un bilan a été fait sur les cours de violon proposés aux élèves de SAINT OUEN EN BELIN.

Monsieur GARREAU Sébastien indique que le site internet est pratiquement terminé et sera mis en ligne dès que possible.

Monsieur GARREAU Sébastien souhaite faire un point sur « les 24 heures VTT ». Il informe qu'aucune voiture n'a été placée derrière les barrières de sécurité comme demandé par le plan VIGIPIRATE et demandé expressément par Madame le Maire. Elle indique qu'une réunion bilan sera programmée avec le VCB et que la sécurité du site pendant la manifestation devra être revue.

Monsieur GARREAU Sébastien indique avoir été interpellé par un habitant « Rue Saint Mamert » concernant un caniveau (problèmes d'eaux pluviales). Monsieur FOURNIER Didier informe que la CdC est prévenue.

Madame VAUPRE Sonia indique avoir été questionnée sur les places de stationnement des 5 logements SARTHE HABITAT. Madame le Maire demande l'envoi d'un courrier au bailleur social afin de régler le problème.

Monsieur FOURNIER Didier informe que le carrelage, la faïence, la peinture seront terminés en fin de semaine sur le chantier de l'atelier municipal.

Monsieur FOURNIER Didier indique avoir reçu l'estimatif financier détaillé par ATESART concernant les éventuels travaux de voiries 2026 « Route de la Poissonnière ». Différentes options sont proposées pour un coût variant entre 147 500€ HT et 178 900€ HT.

Monsieur FOURNIER Didier informe qu'environ 9 kms de curage de fossés seront réalisés à partir de septembre dans le cadre du programme 2025.

Madame BRUNEAU Coralie indique avoir assisté au concours d'agility organisé par l'association ASAEC le 28 & 29 juin. 87 participants et leur chien ont évolué dans une ambiance sympathique et une très bonne organisation malgré les fortes chaleurs.

Madame BRUNEAU Coralie informe que la kermesse de l'Ecole Claire Fontaine organisée par l'Amicale Laïque s'est très bien déroulée. Les horaires et la durée ont été revues en raison de la météo.

Madame BRUNEAU Coralie a assisté à l'assemblée générale de l'USSOB. Un nouveau bureau a été élu avec une co-présidence (Mme COULEARD Delphine et Mr GAUDIN Alexis). Un nouvel entraîneur arrivera

République Française  
Département de la Sarthe  
**Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

pour la prochaine saison. L'association va procéder à la réfection de la buvette du stade pendant les vacances scolaires.

Madame BRUNEAU Coralie rappelle le concours de pétanques organisé par l'association « Les Belinos » le samedi 13 septembre au stade.

La séance est levée à 22h50.